



États financiers/Financial Statements

Caisse populaire de Clare Limitée

Le 31 décembre 2023/December 31, 2023

Table des matières/Contents

	Page
Rapport du vérificateur indépendant/Independent Auditor's Report	1-5
État des résultats/Statement of Earnings	6
État des changements dans l'avoir des membres/Statement of Changes in Members' Equity	7
État de la situation financière/Statement of Financial Position	8
État des flux de trésorerie/Statement of Cash Flows	9
Notes afférentes aux états financiers/Notes to the Financial Statements	10-41

Rapport du vérificateur indépendant

Aux membres de la Caisse populaire de Clare Limitée

Opinion

Nous avons effectué la vérification des états financiers de la Caisse populaire de Clare Limitée (« la Caisse populaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et l'état des résultats, des changements dans l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que des notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Caisse populaire de Clare Limitée au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par le Bureau international des normes comptables (normes comptables IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Caisse populaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à la vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Caisse populaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Caisse populaire ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Caisse populaire.

Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport du vérificateur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cette vérification. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse populaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Caisse populaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Caisse populaire à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres sujets, l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

Yarmouth, Canada
March 21, 2024

Grant Thornton LLP

Comptables professionnels agréés

Independent auditor's report

To the Members of Caisse populaire de Clare Limitée

Opinion

We have audited the financial statements of Caisse populaire de Clare Limitée (“the Credit Union”), which comprise the statement of financial position as at December 31, 2023, and the statements of earnings, changes in members' equity and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of Caisse populaire de Clare Limitée as at December 31, 2023, and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with IFRS Accounting Standards as issued by the International Accounting Standards Board (IFRS Accounting Standards).

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Credit Union in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with IFRS Accounting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Credit Union's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Credit Union or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Credit Union's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Credit Union's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Credit Union's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Credit Union to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Yarmouth, Canada
March 21, 2024



Chartered Professional Accountants

Caisse populaire de Clare Limitée

État des résultats/Statement of Earnings

Pour l'exercice terminé le 31 décembre/Year ended December 31 **2023** 2022

Revenus d'intérêts/Interest revenue		
Intérêts sur les prêts/Interest on loans	\$ 3,218,172	\$ 2,537,404
Revenu de placement/Investment income	<u>1,801,343</u>	<u>823,929</u>
	<u>5,019,515</u>	<u>3,361,333</u>
Frais d'intérêts/Interest expense		
Intérêts sur les dépôts des membres/Interest on deposits	<u>1,566,522</u>	<u>617,677</u>
Marge financière/Financial margin		
	3,452,993	2,743,656
Autre revenu/Other income (Note 13)		
	<u>837,702</u>	<u>858,840</u>
Marge financière et autre revenu/Financial margin and other income		
	<u>4,290,695</u>	<u>3,602,496</u>
Dépenses/Expenses		
Frais d'exploitation/Operating		
Protection des membres/Members security (Note 17)	198,952	187,379
Frais généraux/General business (Note 17)	1,308,447	1,127,472
Personnel/Personnel	1,677,895	1,488,913
Perte de valeur du terrain destiné à la vente/ Impairment on land held for sale	-	11,739
Frais d'utilisation/Occupancy (Note 17)	71,237	99,807
Dépréciation/Depreciation	116,330	56,915
Provision pour prêts douteux/Provision for impaired loans (Note 5)	<u>56,450</u>	<u>(176,653)</u>
	<u>3,429,311</u>	<u>2,795,572</u>
Bénéfice avant impôts sur le revenu/Earnings before income taxes		
	<u>861,384</u>	<u>806,924</u>
Impôts sur les revenus/Income tax expense (Note 3)		
Courants/Current	187,615	131,625
Futurs/Deferred	<u>(31,643)</u>	<u>16,199</u>
	<u>155,972</u>	<u>147,824</u>
Bénéfice net/Net earnings		
	<u>\$ 705,412</u>	<u>\$ 659,100</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers/
See accompanying notes to the financial statements.

Caisse populaire de Clare Limitée

État des changements dans l'avoir des membres/Statement of Changes in Members' Equity

Pour l'exercice terminé le 31 décembre/Year ended December 31

	Parts sociales et de surplus/ Common & Surplus Shares	Surplus d'apport/ Contributed Surplus	Bénéfices non répartis/ Retained Earnings	Avoir des membres total/Total Members' Equity
Balance au/at December 31, 2022	\$ 212,538	\$ 606,334	\$ 7,491,245	\$ 8,310,117
Bénéfice net/Net earnings	-	-	705,412	705,412
Remboursement des parts des membres net des émissions/ Redemption of member shares net of issuance	<u>(14,648)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(14,648)</u>
Balance au/at December 31, 2023	<u>\$ 197,890</u>	<u>\$ 606,334</u>	<u>\$ 8,196,657</u>	<u>\$ 9,000,881</u>

	Parts sociales et de surplus/ Common & Surplus Shares	Surplus d'apport/ Contributed Surplus	Bénéfices non répartis/ Retained Earnings	Avoir des membres total/Total Members' Equity
Balance au/at December 31, 2021	\$ 463,439	\$ 606,334	\$ 6,832,145	\$ 7,901,918
Bénéfice net/Net earnings	-	-	659,100	659,100
Remboursement des parts des membres net des émissions/ Redemption of member shares net of issuance	<u>(250,901)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(250,901)</u>
Balance au/at December 31, 2022	<u>\$ 212,538</u>	<u>\$ 606,334</u>	<u>\$ 7,491,245</u>	<u>\$ 8,310,117</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers/
See accompanying notes to the financial statements.

Caisse populaire de Clare Limitée

État de la situation financière/Statement of Financial Position

le 31 décembre/December 31

2023

2022

Actifs/Assets

Encaisse et quasi-espèces/Cash and cash equivalents (Note 4)	\$ 15,975,723	\$ 13,666,641
Prêts des membres/Members' loans (Note 5)	70,274,488	63,961,879
Sommes à recevoir/Accounts receivable	739,155	391,518
Frais payés d'avance/Prepaid expenses	739,072	246,662
Investissements à long terme/Long-term investments (Note 6)	30,871,306	35,315,512
Impôts futurs sur le revenu/Deferred income taxes (Note 3)	35,586	3,943
Biens-fonds et matériel/Property and equipment (Note 7)	<u>621,319</u>	<u>581,416</u>
	<u>\$119,256,649</u>	<u>\$114,167,571</u>

Passifs/Liabilities


Créditeurs et frais courus/Payables and accruals	\$ 217,131	\$ 258,014
Impôts sur le revenu à payer/Income taxes payable	66,956	87,572
Dépôts des membres/Members' deposits (Note 8)	97,864,423	92,828,095
Parts sociales d'adhésion/Members' savings	<u>12,107,258</u>	<u>12,683,773</u>
	<u>110,255,768</u>	<u>105,857,454</u>

Avoir des membres/Members' equity (Note 12)

Parts sociales/Common shares (Note 10)	197,820	200,950
Parts de surplus/Surplus shares (Note 11)	70	11,588
Surplus d'apport/Contributed surplus	606,334	606,334
Bénéfices non répartis/Retained earnings (Note 12)	<u>8,196,657</u>	<u>7,491,245</u>
	<u>9,000,881</u>	<u>8,310,117</u>
	<u>\$119,256,649</u>	<u>\$114,167,571</u>

Au nom du Conseil/On behalf of the Board


 Directeur/Director


 Directeur/Director

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers/
 See accompanying notes to the financial statements.

Caisse populaire de Clare Limitée

État des flux de trésorerie/Statement of Cash Flows

Pour l'exercice terminé le 31 décembre/Year ended December 31 **2023** 2022

(Diminution) augmentation de l'encaisse et quasi-espèces/
(Decrease) increase in cash and cash equivalents

Exploitation/Operating

Bénéfice avant impôts sur le revenu/ Earnings before income taxes	\$ 861,384	\$ 806,924
Ajustements pour/Adjustments for:		
Provision pour prêts douteux/ Provision for impaired loans	39,017	(142,002)
Perte de valeur du terrain destiné à la vente/ Impairment on land held for sale	-	11,739
Perte sur cession d'immobilisation corporelles/ Loss on disposal of property and equipment	(297)	-
Dépréciation/Depreciation	116,330	<u>56,915</u>
	1,016,434	733,576
Changements en fonds de roulement/ Changes in working capital		
Sommes à recevoir/Accounts receivable	(347,637)	(279,450)
Frais payés d'avance/Prepaid expenses	(492,410)	(147,235)
Créditeurs et frais courus/Payables and accruals	(40,883)	<u>69,727</u>
	135,504	376,618
Impôts remboursés/Taxes paid	(208,231)	(42,233)
Changements dans les activités des membres (net)/ Changes in member activities (net)		
Dépôts des membres/Members' deposits	5,036,328	(1,344,096)
Parts sociales d'adhésion/Members' savings	(591,163)	(136,245)
Prêts des membres/Members' loans	(6,351,626)	<u>(3,365,176)</u>
	(1,979,188)	<u>(4,511,132)</u>

Investissement/Investing

Diminution (augmentation) des investissements/ Decrease (increase) in investments	4,444,206	1,842,034
Achat de biens-fonds et matériel, net des pertes/ Purchase of property and equipment	(155,936)	<u>(41,367)</u>
	4,288,270	<u>1,800,667</u>
Augmentation nette (diminution nette) de l'encaisse et quasi-espèces/ Increase (net decrease) in cash and cash equivalents	2,309,082	(2,710,465)
Encaisse et quasi-espèces/Cash and cash equivalents		
Début de l'exercice/Beginning of year	13,666,641	<u>16,377,106</u>
Fin de l'exercice/End of year	\$ 15,975,723	<u>\$ 13,666,641</u>

Intérêts reçus/Interest received	\$ 3,201,852	<u>\$ 2,506,669</u>
Intérêts payés/Interest paid	\$ 1,310,500	<u>\$ 478,631</u>

Voir les notes explicatives qui accompagnent ces états financiers/
See accompanying notes to the financial statements.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/ December 31, 2023

1. Loi gouvernante et nature des opérations/Government legislation and nature of operations

La Caisse populaire de Clare Limitée (« Caisse populaire ») est incorporée en vertu de la Loi sur les caisses populaires de la province de la Nouvelle-Écosse et ses opérations sont réglementées par le « Financial Institutions Act ». La Caisse populaire dessert diverses régions canadiennes, plus particulièrement la municipalité de Clare en Nouvelle-Écosse, Canada.

Ces états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'administration le 21 mars 2024.

Caisse populaire de Clare Limitée ("Credit Union") is incorporated under the Nova Scotia Credit Unions Act, and the operation of the Credit Union is subject to the Financial Institutions Act. The Credit Union serves various Canadian regions, particularly the municipality of Clare in Nova Scotia, Canada.

These financial statements have been authorized for issue by the Board of Directors on March 21, 2024.

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies

Déclaration de conformité/Statement of compliance

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« normes comptables IFRS ») telles que publiées par le Bureau international des normes comptables. Les principales conventions comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers sont présentées ci-dessous. Ces conventions ont été appliquées de façon uniforme à toutes les années présentées, sauf indication contraire.

These financial statements have been prepared in accordance with IFRS Accounting Standards as issued by the International Accounting Standards Board ("IFRS Accounting Standards"). The principal accounting policies applied in the preparation of these financial statements is set out below. These policies have been consistently applied to all years presented, unless otherwise stated.

Base de la présentation/Basis of presentation

La monnaie de présentation fonctionnelle de la Caisse populaire est le dollar canadien. Les états financiers sont présentés conformément aux Normes comptables internationales (« IAS ») 1, « *Présentation des états financiers* ».

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables IFRS nécessite que la direction fasse certaines estimations comptables critiques. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Elle requiert aussi de la direction qu'elle exerce un jugement dans l'application des conventions comptables de la Caisse populaire. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont continuellement révisées sur une base régulière basée sur l'expérience historique, la meilleure connaissance de l'actualité et les conditions et autres facteurs qui sont censés être raisonnables selon les circonstances, incluant les attentes futures concernant des événements futurs. Les estimations comptables résultantes seront, par définition, rarement égales aux résultats actuels reliés, et les résultats actuels pourront en définitive être différents de ces estimations.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/ December 31, 2023

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies (suite/continued)

Base de la présentation/Basis of presentation (suite/continued)

Les révisions des estimations comptables sont enregistrées dans la période dans laquelle l'estimation a été infirmée si la révision n'affecte que cette période, ou dans la période de révision et dans des périodes futures si la révision affecte à la fois les périodes actuelles et futures.

Les domaines impliquant un degré élevé de jugement ou de complexité, ou les domaines où les hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers incluent la provision pour les prêts douteux, la mesure de la juste valeur des titres financiers et l'estimation des durées de vie utiles dans la dépréciation des biens et de l'équipement.

The Credit Union's functional and presentation currency is the Canadian dollar. The financial statements are presented in accordance with International Accounting Standards ("IAS") 1, "Presentation of Financial Statements".

The preparation of financial statements in compliance with IFRS Accounting Standards requires management to make certain critical accounting estimates. Actual results could differ from those estimates. It also requires management to exercise judgment in applying the Credit Union's accounting policies. The estimates and underlying assumptions are continually reviewed on an ongoing basis based on historical experience, best knowledge of current events and conditions and other factors that are believed to be reasonable under the circumstances, including future expectations of future events. The resulting accounting estimates will, by definition, seldom equal the related actual results, and actual results may ultimately differ from these estimates.

Revisions to accounting estimates are recorded in the period in which the estimate is reversed if the revision affects only that period or in the period of revision and in future periods if the revision affects both the current and future periods.

The areas involving a high degree of judgment or complexity, or areas where assumptions and estimates are significant to the financial statements include the allowance for impaired loans, measurements of fair value of financial instruments and the estimates of useful lives for depreciation of property and equipment.

Instruments financiers/Financial instruments

Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Caisse populaire devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs financiers arrivent à expiration, ou quand l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, est transféré. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, exécuté, annulé ou lorsqu'il expire.

Recognition and derecognition

Financial assets and financial liabilities are recognized when the Credit Union becomes a party to the contractual provisions of the financial instrument.

Financial assets are derecognized when the contractual rights to the cash flows from the financial assets expire, or when the financial asset, and substantially all the risks and rewards, are transferred. A financial liability is derecognized when it is extinguished, discharged, cancelled or expires.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/ December 31, 2023

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies (suite/continued)

Instruments financiers/Financial instruments (suite/continued)

Classement et comptabilisation initiale des actifs financiers et des passifs financiers

La Caisse populaire classe ses actifs financiers et ses passifs financiers selon leurs caractéristiques et selon les intentions de la direction y afférentes aux fins d'évaluations continues. Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, avec un ajustement pour les coûts de transaction (s'il y a lieu), indépendamment du choix de classement, et ils sont ensuite comptabilisés selon les classements décrits ci-dessous.

Les actifs financiers, à part ceux qui ont été désignés comme instruments de couverture effectifs, sont évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») soit à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). La Caisse populaire n'a aucun actif financier qui est évalué à la JVAERG. Les passifs financiers sont classés soit à la JVRN soit comme autre passif financier.

Les actifs financiers sont classés en fonction à la fois :

- Du modèle économique que suit la Caisse populaire pour la gestion des actifs financiers; et
- Des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Tous les produits et les charges connexes aux actifs financiers qui sont comptabilisés au résultat net sont présentés comme charges financières, produits financiers, ou autres éléments financiers.

Classification and initial measurement of financial assets and financial liabilities

The Credit Union classifies its financial assets and financial liabilities according to their characteristics and management's intentions related thereto for the purpose of ongoing measurements. Financial assets and financial liabilities are initially measured at fair value, adjusted for transaction costs (where applicable), regardless of classification choice and are subsequently accounted for based on classifications described below.

Financial assets, other than those designated as effective hedging instruments, are classified as either amortized cost, fair value through other comprehensive income ("FVOCI") or fair value through profit or loss ("FVTPL"). The Credit Union does not have any financial assets designated as FVOCI. Financial liabilities are classified as either FVTPL or other financial liability.

The classification of financial assets is determined by both:

- The Credit Union's business model for managing the financial asset, and
- The contractual cash flow characteristics of the financial asset.

All income and expenses relating to financial assets that are recognized in profit or loss are presented within finance costs, finance income, or other financial items.

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti si les actifs sont détenus dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et que ces flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, qui ne sont pas évalués à la JVRN. Après l'évaluation initiale, les actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la provision pour les insuffisances.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/ December 31, 2023

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies (suite/continued)

Instruments financiers/Financial instruments (suite/continued)

Les actifs financiers suivants sont classés comme coût amorti :

- Encaisse et quasi-espèces;
- Prêts des membres et hypothèques achetées;
- Intérêts courus et recevables;
- Dépôts avec institutions financières; et
- Dépôts à terme.

Les actifs financiers qui sont détenus dans un modèle économique autre que pour la « détention pour collecter » ou pour la « détention pour collecter et vendre » sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. De plus, quel que soit le modèle économique, les actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts, sont comptabilisés à la JVRN.

Les actifs financiers suivants sont classés comme JVRN :

- Placements en capitaux propres des entités non cotées.

Les placements en entités non cotées sont comptabilisés à la juste valeur, à l'exception de quand ces informations ne sont pas disponibles, auquel cas les placements sont comptabilisés au coût, comme estimation de la juste valeur des instruments de capitaux non cotés. La Caisse populaire évalue toutes les informations pertinentes et disponibles pour déterminer l'évaluation des instruments de capitaux non cotés, incluant les preuves fournies pour des transactions semblables récentes.

Les parts d'adhésion dans Atlantic Central sont soumises à un mécanisme de rééquilibrage et ces transactions se produisent à une valeur nominale, ce qui donne une estimation raisonnable de la juste valeur.

Subsequent measurement of financial assets

Financial assets are measured at amortized cost if the assets are held within a business model whose objective is to hold the financial assets and collect its contractual cash flows and where those cash flows represent solely payments of principal and interest, and that are not designated at FVTPL. After initial recognition, the financial assets are measured at amortized cost using the effective interest method, less provision for loss impairment.

The following financial assets are classified as amortized cost:

- Cash and cash equivalents;
- Loans to members and purchased mortgages;
- Accrued interest and receivables;
- Deposits with financial institutions; and
- Term deposits.

Financial assets that are held within a different business model other than 'hold to collect' or 'hold to collect and sell' are categorized at fair value through profit and loss. Further, irrespective of business model, financial assets whose contractual cash flows are not solely payments of principal and interest are accounted for at FVTPL.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/ December 31, 2023

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies (suite/continued)

Instruments financiers/Financial instruments (suite/continued)

The following financial assets are classified as FVTPL:

- Equity investments in unlisted entities.

The investments in unlisted entities are measured at fair value, with the exception of where such information is not available, in which case the investments are recorded at cost, as an estimate of fair value for unquoted equity instruments. The Credit Union assesses all relevant and available information when determining the measurement of the unquoted equity instruments, including evidence provided by recent similar transactions.

The Credit Union's Atlantic Central membership shares are subject to a rebalancing mechanism and transactions occur at par value; therefore, providing a reasonable estimate of fair value.

Évaluation ultérieure des passifs financiers

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, autre que les dérivés et les passifs financiers évalués à la JVRN, qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur avec les gains et pertes comptabilisés au résultat net.

Tous les frais liés aux intérêts, ainsi que les changements à la juste valeur des instruments qui sont comptabilisés au résultat net, s'il y a lieu, sont présentés comme charges financières ou produits financiers.

Les passifs financiers suivants sont classés comme autres passifs financiers et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti :

- Payables et frais courus; et
- Dépôts et épargnes des membres incluant les intérêts courus.

Subsequent measurement of financial liabilities

Financial liabilities are subsequently measured at amortized cost using the effective interest method except for derivatives and financial liabilities designated at FVTPL, which are carried subsequently at fair value with gains or losses recognized in profit to loss.

All interest-related charges and, if applicable, changes in an instrument's fair value that are reported in profit or loss are included within finance costs or finance income.

The following financial liabilities are classified as other financial liabilities and subsequently measured at amortized cost:

- Payables and accruals; and
- Members' deposits and savings including accrued interest.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/ December 31, 2023

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies (suite/continued)

Comptabilisation de revenus/Revenue recognition

Les revenus sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens et/ou services promis est transféré aux membres de la Caisse populaire, pour un montant qui représente la contrepartie à laquelle la Caisse populaire s'attend à avoir droit en échange de ces biens et/ou services.

Les revenus de la Caisse populaire incluent des frais de service qui sont comptabilisés au fur et à mesure que les services connexes sont rendus. Les obligations de prestation des frais de service sont habituellement remplies au moment où la transaction est réalisée, quand le membre a épuisé toutes les prestations fournies par la Caisse populaire.

Revenue is recognized when control of the promised goods and/or services is transferred to the Credit Union's members, in an amount that reflects the consideration the Credit Union expects to be entitled to in exchange for those goods and/or services.

The Credit Union's revenue includes service charges and fees and is recognized as the related services are performed. The performance obligation for service charges and fees is typically completed at the point in time the transaction is completed as the member has consumed all of the benefits provided by the Credit Union.

Encaisse et quasi-espèces/Cash and cash equivalents

L'encaisse et quasi-espèces comprennent le fonds de caisse et les dépôts d'Atlantic Central. Les prêts bancaires font partie du financement.

Cash and cash equivalents include cash on hand and Atlantic Central liquidity deposits. Bank borrowings are considered to be financing activities.

Prêts des membres/Members' loans

Les prêts des membres sont initialement mesurés à leur juste valeur, déduction faite pour les frais de montage et incluant les frais de transaction encourus. Les prêts des membres sont subséquemment évalués au coût amorti, en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif, moins toute dépréciation (perte).

Les prêts des membres sont évalués à leur valeur recouvrable représentant le montant total du capital, moins toute indemnité ou provision pour des prêts douteux plus les intérêts accumulés. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice pour tous les prêts.

Members' loans are initially measured at fair value, net of loan origination fees and inclusive of transaction costs incurred. Member loans are subsequently measured at amortized cost, using the effective interest method, less any impairment losses.

Members' loans are reported at their recoverable amount representing the aggregate amount of principal, less any allowance or provision for impaired loans plus accrued interest. Interest is accounted for on the accrual basis for all loans.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/ December 31, 2023

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies (suite/continued)

Prêts achetés/Purchased loans

La Caisse populaire achète à l'occasion des hypothèques des institutions financières (« le vendeur »). Dans ces transactions, le vendeur continue d'administrer les prêts vendus, mais le droit contractuel pour recevoir les paiements sur les hypothèques est contrebalancé par une obligation de transférer leurs paiements à la Caisse populaire. La Caisse populaire supporte le risque de crédit sur les hypothèques. Les hypothèques sont comptabilisées par la Caisse populaire à la date du transfert, ou au moment où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés. Le jugement est exercé pour déterminer si ceux-ci sont des actifs de la Caisse populaire.

The Credit Union periodically buys mortgages from financial institutions (“the seller”). In these transactions, the seller continues to administer the loans sold, but the contractual right to receive payments on the mortgages is offset by an obligation to transfer their payments to the Credit Union. The Credit Union bears the credit risk on the mortgages. The mortgages are recognized by the Credit Union on the date of transfer, or when substantially all the risks and rewards of ownership have transferred. Judgement is applied in determining whether these are assets of the Credit Union.

Dépôts et épargnes des membres/Members' deposits and savings

Tous les dépôts et épargnes des membres sont initialement évalués à leur juste valeur, déduction faite de tout coût de transaction directement attribuable à l'émission de titre. Les dépôts des membres sont subséquemment évalués à un coût amorti, en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif.

Members' deposits and savings are initially measured at fair value, net of any transaction costs directly attributable to the issuance of the instrument. Members' deposits are subsequently measured at amortized cost, using the effective interest method.

Insuffisance d'actifs financiers/Impairment of financial assets

La Caisse populaire évalue les insuffisances pour ses actifs financiers sur une base prospective, ce qu'on appelle le « modèle de pertes de crédit attendues ». À chaque période, la Caisse populaire comptabilise une provision pour pertes pour ces insuffisances, peu importe si une perte s'est réellement produite. La Caisse populaire considère les informations raisonnables et supportables qui sont disponibles à la date du rapport pour les événements du passé, les conditions actuelles, et les prévisions qui ont un effet sur la collectivité des flux de trésorerie futurs des instrument lorsqu'on évalue le risque de crédit et les pertes de crédit attendues.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée par une estimation par probabilité pondérée des pertes de crédit sur la durée de vie des instruments financiers. En appliquant cette approche prospective, une distinction est faite entre :

- Niveau 1 : instruments financiers dont la qualité du crédit ne s'est pas détériorée significativement depuis son évaluation initiale ou ceux qui ont un risque de crédit faible;
- Niveau 2 : instruments financiers dont la qualité du crédit s'est détériorée significativement depuis son évaluation initiale ou ceux dont le risque de crédit n'est pas faible; et
- Niveau 3 : actifs financiers pour lesquels il y a une preuve objective d'insuffisance à la date du rapport.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/ December 31, 2023

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies (suite/continued)

Insuffisance d'actifs financiers/Impairment of financial assets (suite/continued)

Lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, une provision pour pertes est comptabilisée et maintenue à un solde égal aux pertes de crédit attendues de 12 mois, étant la partie des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues qui résultent des cas de défaillance sur l'instrument financier qui sont possibles à l'intérieur d'une période de 12 mois après la date du rapport.

Si le risque de crédit augmente considérablement par rapport à l'évaluation initiale de l'instrument financier, la provision pour pertes est augmentée pour couvrir les pertes de crédit attendues pour toute sa durée de vie. En évaluant si le risque de crédit a augmenté considérablement, la Caisse populaire compare le risque de défaillance pour l'instrument financier à la date du rapport, avec le risque de défaillance pour l'instrument financier à la date de sa comptabilisation initiale. La preuve d'une augmentation dans le risque de crédit est observée lorsque l'instrument financier a subi un mouvement défavorable dans son évaluation du risque interne. Dans les exercices ultérieurs, si le risque de crédit de l'instrument financier s'améliore jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'augmentation significative dans le risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la Caisse populaire classe l'instrument financier au Niveau 1 et revient à comptabiliser 12 mois des pertes de crédit attendues.

La Caisse populaire classe les instruments financiers ayant un Beacon Score en-dessous de 625 au Niveau 2, soit lors de sa comptabilisation initiale ou dans les exercices ultérieurs lorsque son Beacon Score a diminué en-dessous de 625. Lorsqu'un instrument financier est au Niveau 2, la provision pour pertes est comptabilisée pour sa durée de vie.

Lorsqu'un instrument financier est considéré d'avoir une perte de crédit, la provision pour pertes continue d'être égale aux pertes de crédit attendues et les produits d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable de l'actif, nette de la provision pour pertes, au lieu d'être à sa valeur comptable brute. La Caisse populaire considère qu'un instrument financier a subi une perte de valeur lorsqu'un ou plusieurs événements ayant un impact néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet instrument financier se sont produits après sa comptabilisation initiale. La preuve de cette perte de valeur inclut des indices que l'emprunteur subi des difficultés financières, ou qu'une défaillance ou délinquance s'est produite. Tous les instruments financiers dont les remboursements de principal ou les versements des intérêts est en retard de 90 jours, selon le contrat, sont considérés d'avoir subi une perte de valeur. Tous les instruments financiers pour lesquels l'emprunteur a déclaré faillite ou une proposition de consommateur seront aussi réévalués au Niveau 3.

Les changements dans la provision pour pertes, incluant les mouvements de 12 mois à la durée de vie des pertes de crédit attendues, sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Les instruments financiers sont radiés, soit partiellement ou entièrement, contre la provision connexe pour les pertes de crédit lorsqu'il y a preuve qu'il n'y ait aucune perspective réaliste de recouvrement dans le futur. Lorsque les instruments financiers sont garantis, une radiation est comptabilisée après que toutes les garanties ont été réalisées ou transférées à la Caisse populaire, ou en certains cas, lorsque la valeur nette de réalisation des garanties et autres informations disponibles indiquent qu'il n'y ait aucune attente raisonnable de recouvrement supplémentaire. Dans les cas de faillite ou de proposition de consommateur, la direction va déposer toute la documentation requise au fiduciaire et elle réalisera la garantie disponible, avec le solde irrécouvrable étant radié immédiatement. Dans les exercices ultérieurs, n'importe quels recouvrements du solde radié précédemment seront crédités à la provision pour pertes des prêts.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/ December 31, 2023

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies (suite/continued)

Insuffisance d'actifs financiers/Impairment of financial assets (suite/continued)

The Credit Union assesses impairment of its financial assets on a forward-looking basis, referred to as the 'expected credit loss' (ECL) model. The Credit Union recognizes an impairment loss allowance for such losses at each reporting period regardless of an actual loss being occurred. The Credit Union considers reasonable and supportable information that is available at the reporting date about past events, current conditions, and forecasts that affect the expected collectability of the future cash flows of the instruments when assessing credit risk and measuring expected credit losses.

Measurement of the expected credit losses is determined by a probability-weighted estimate of credit losses over the expected life of the financial instruments. In applying this forward-looking approach, a distinction is made between:

- Stage 1 – financial instruments that have not deteriorated significantly in credit quality since initial recognition or that have low credit risk;
- Stage 2 – financial instruments that have deteriorated significantly in credit quality since initial recognition or whose credit risk is not low; and
- Stage 3 – financial assets that have objective evidence of impairment at the reporting date.

On initial recognition of the financial instrument, a loss allowance is recognized and maintained equal to 12 months of ECL, being the portion of lifetime expected credit losses that represent the expected credit losses that result from default events on the financial instrument that are possible within the 12 months after the reporting date.

If credit risk increases significantly relative to the initial recognition of the financial instrument, the loss allowance is increased to cover full lifetime ECL. In assessing whether credit risk has significantly increased, the Credit Union compares the risk of a default occurring on the financial instrument as at the reporting date, with the risk of default occurring on the financial instrument as at the date of its initial recognition. Evidence of increased credit risk is observed when the financial instrument has had an unfavorable movement in internal risk assessment. In subsequent reporting periods, if the credit risk of the financial instrument improves such that there is no longer a significant increase in credit risk since initial recognition, the Credit Union places the financial instrument in the Stage 1 category and reverts to recognizing 12 months of ECL.

The Credit Union places financial instruments with a beacon score of less than 625 in the Stage 2 category, either on initial recognition or in subsequent reporting periods when the beacon score has declined to a threshold of 625. When a financial instrument is in Stage 2, the loss allowance is recognized to reflect lifetime expected credit losses.

When a financial instrument is considered credit-impaired, the loss allowance continues to reflect lifetime expected credit losses and interest revenue is calculated based on the carrying amount of the asset, net of the loss allowance, rather than its gross carrying amount. The Credit Union considers a financial instrument as impaired when one or more events that have a detrimental impact on the estimated future cash flows of that financial instrument have occurred after its initial recognition. Evidence of impairment includes indications that the borrower is experiencing significant financial difficulties, or a default or delinquency has occurred. All financial instruments on which repayment of principal or payment of interest is contractually 90 days in arrears are considered impaired. All financial instruments where the borrower has filed for bankruptcy or consumer proposal will also be re-staged to Stage 3.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/ December 31, 2023

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies (suite/continued)

Insuffisance d'actifs financiers/Impairment of financial assets (suite/continued)

Changes in the loss allowance, including the movement between 12 months and lifetime expected credit losses, is recorded in the statement of comprehensive income.

Financial instruments are written off, either partially or in full, against the related allowance for credit losses when there is evidence that there is no realistic prospect of future recovery. When financial instruments are secured, a write-off is recognized after all collateral has been realized or transferred to the Credit Union, or in certain circumstances, when the net realizable value of any collateral and other available information suggests that there is no reasonable expectation of further recovery. In events where a bankruptcy or consumer proposal occurs, management will file all required documentation with the Trustee and realize on any available security with the unrecoverable balance being immediately written off. In subsequent periods, any recoveries of amounts previously written off are credited to the provision for loan losses.

Impôts sur le revenu/Income taxes

La charge d'impôt sur le revenu comprend l'impôt courant et futur. L'impôt courant et l'impôt futur sont comptabilisés dans le revenu net sauf dans la mesure où ils sont reliés à une combinaison d'entreprises, ou à des choses directement comptabilisées en capitaux propres ou en un autre résultat compréhensif.

Les charges d'impôts courants sont comptabilisées pour l'estimation des charges d'impôts payables ou recevables sur le revenu ou les pertes de l'année en cours et tous les ajustements sur la charge d'impôt à l'égard des années précédentes. Les charges d'impôts courants sont évaluées au montant auquel on s'attend à les récupérer ou payer aux autorités fiscales. Ce montant est déterminé en utilisant les taux d'imposition et les lois fiscales qui ont été adoptés ou substantiellement mis en vigueur à date de la fin de l'année.

Les impôts différés actifs et passifs sont comptabilisés lorsque la valeur comptable d'un actif ou un passif diffère de sa base fiscale, sauf pour les différences imposables temporaires liées à la comptabilisation initiale de goodwill positif et des différences temporaires liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans une transaction qui n'est pas une combinaison d'entreprises et au moment où la transaction n'affecte ni le bénéfice ou la perte comptable ou imposable.

La reconnaissance des actifs d'impôts futurs pour l'impôt inutilisé (pertes), des crédits d'impôts et des différences temporaires déductibles est limitée aux cas où il est probable qu'un bénéfice imposable futur soit disponible, ce qui permet à l'actif d'impôts futurs d'être utilisé. Les actifs d'impôts différés sont révisés à chaque date de déclaration et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal relatif soit réalisé.

Le montant de l'actif ou le passif d'impôt futur est évalué au montant auquel on s'attend à récupérer ou payer aux autorités fiscales. Ce montant est déterminé en utilisant les taux d'imposition et les lois fiscales qui ont été adoptés ou qui seront substantiellement mis en vigueur à la date de la fin d'année et seront normalement appliquées quand les passifs / (actifs) seront réglés / (recouvrés).

Income tax expense comprises current and deferred tax. Current tax and deferred tax are recognized in net income except to the extent that it relates to a business combination, or items recognized directly in equity or in other comprehensive income.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/ December 31, 2023

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies (suite/continued)

Impôts sur le revenu/Income taxes (suite/continued)

Current income taxes are recognized for the estimated income taxes payable or receivable on taxable income or loss for the current year and any adjustment to income taxes payable in respect of previous years. Current income taxes are measured at the amount expected to be recovered from or paid to the taxation authorities. This amount is determined using tax rates and tax laws that have been enacted or substantively enacted by the year-end date.

Deferred tax assets and liabilities are recognized where the carrying amount of an asset or liability differs from its tax base, except for taxable temporary differences arising on the initial recognition of goodwill and temporary differences arising on the initial recognition of an asset or liability in a transaction which is not a business combination and at the time of the transaction affects neither accounting or taxable profit or loss.

Recognition of deferred tax assets for unused tax losses, tax credits and deductible temporary differences is restricted to those instances where it is probable that future taxable profit will be available which allow the deferred tax asset to be utilized. Deferred tax assets are reviewed at each reporting date and are reduced to the extent that it is no longer probable that the related tax benefit will be realized.

The amount of the deferred tax asset or liability is measured at the amount expected to be recovered from or paid to the taxation authorities. This amount is determined using tax rates and tax laws that have been enacted or substantively enacted by the year-end date and are expected to apply when the liabilities / (assets) are settled / (recovered).

Contrats de location/Leases

Pour tout nouveau contrat, la Caisse populaire apprécie si le contrat est, ou contient, un contrat de location. Un contrat de location est défini comme 'un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit d'utiliser un actif (le bien sous-jacent) pour une période de temps en échange d'une contrepartie'. Pour appliquer cette définition, la Caisse populaire apprécie si le contrat rencontre trois évaluations clés, qui sont soit :

- le contrat contient un bien déterminé, qui est soit déterminé expressément dans le contrat ou de façon implicite en étant identifié au moment où l'actif devient disponible à la Caisse populaire;
- la Caisse populaire a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation du bien identifié pendant la période d'utilisation, en appréciant ses droits à l'intérieur des limites définies du contrat; et
- la Caisse populaire a le droit de contrôler l'utilisation du bien identifié pendant la période d'utilisation. La Caisse populaire apprécie si elle a le droit de contrôler 'comment et pour quels fins' l'actif est utilisé pendant la période d'utilisation.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/ December 31, 2023

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies (suite/continued)

Contrats de location/Leases (suite/continued)

For any new contracts entered into, the Credit Union considers whether a contract is, or contains a lease. A lease is defined as 'a contract, or part of a contract, that conveys the right to use an asset (the underlying asset) for a period of time in exchange for consideration'. To apply this definition the Credit Union assesses whether the contract meets three key evaluations which are whether:

- the contract contains an identified asset, which is either explicitly identified in the contract or implicitly specified by being identified at the time the asset is made available to the Credit Union
- the Credit Union has the right to obtain substantially all of the economic benefits from use of the identified asset throughout the period of use, considering its rights within the defined scope of the contract
- the Credit Union has the right to direct the use of the identified asset throughout the period of use. The Credit Union assess whether it has the right to direct 'how and for what purpose' the asset is used throughout the period of use.

Comptabilisation et évaluation des contrats de location comme preneur

À la date de début du contrat de location, la Caisse populaire comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative dans l'état de la situation financière. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût, qui comprend l'évaluation initiale de l'obligation locative, tous coûts directs initiaux engagés par la Caisse populaire, une estimation des coûts pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent à la fin du contrat, et tous les paiements de loyers versés à la date de début du contrat de location ou avant cette date (déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus).

La Caisse populaire amorti les actifs au titre du droit d'utilisation selon l'amortissement linéaire de la date de début du contrat de location jusqu'à la date qui vient en premier lieu de la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou la fin de la période du contrat de location. La Caisse populaire apprécie aussi l'actif au titre du droit d'utilisation pour perte de valeur lorsque ces indicateurs existent.

À la date de début, la Caisse populaire évalue l'obligation locative à la valeur actualisée des paiements de location qui n'ont pas encore été versés, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux. Sinon, la Caisse populaire utilise son taux d'emprunt marginal. Les paiements de loyer pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes (y compris en substance), les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, les sommes qu'on s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle et les prix d'exercice de l'option d'achat qu'on a la certitude raisonnable d'exercer.

Après l'évaluation initiale, l'obligation serait réduite pour les paiements effectués et puis elle serait augmentée pour les intérêts. Elle est réévaluée pour refléter des réappréciations ou modifications, ou pour refléter la révision de la substance des paiements fixes. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, l'ajustement correspondante est compris dans l'actif au titre du droit d'utilisation, ou dans le résultat net si l'actif au titre du droit d'utilisation est déjà réduit à zéro.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/ December 31, 2023

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies (suite/continued)

Contrats de location/Leases (suite/continued)

La Caisse populaire a décidé de comptabiliser ses contrats de location à court terme et ceux d'actifs de valeur faible en utilisant les méthodes pratiques. Au lieu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, les paiements de loyer pour ces derniers sont comptabilisés comme une charge au résultat net sur une base linéaire tout au long de la période du contrat de location.

Measurement and recognition of leases as a lessee

At lease commencement date, the Credit Union recognizes a right-of-use asset and a lease liability on the statement of financial position. The right-of-use asset is measured at cost, which is made up of the initial measurement of the lease liability, any initial direct costs incurred by the Credit Union, an estimate of any costs to dismantle and remove the asset at the end of the lease, and any lease payments made in advance of the lease commencement date (net of any incentives received).

The Credit Union depreciates the right-of-use assets on a straight-line basis from the lease commencement date to the earlier of the end of the useful life of the right-of-use asset or the end of the lease term. The Credit Union also assesses the right-of-use asset for impairment when such indicators exist.

At the commencement date, the Credit Union measures the lease liability at the present value of the lease payments unpaid at that date, discounted using the interest rate implicit in the lease if that rate is readily available or the Credit Union's incremental borrowing rate. Lease payments included in the measurement of the lease liability are made up of fixed payments (including in substance fixed), variable payments based on an index or rate, amounts expected to be payable under a residual value guarantee and payments arising from options reasonably certain to be exercised.

Subsequent to initial measurement, the liability will be reduced for payments made and increased for interest. It is remeasured to reflect any reassessment or modification, or if there are changes in the substance of fixed payments. When the lease liability is remeasured, the corresponding adjustment is reflected in the right-of-use asset, or profit and loss if the right-of-use asset is already reduced to zero.

The Credit Union has elected to account for short-term leases and leases of low-value assets using the practical expedients. Instead of recognizing a right-of-use asset and lease liability, the payments in relation to these are recognized as an expense in profit or loss on a straight-line basis over the lease term.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/ December 31, 2023

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies (suite/continued)

Investissements/Investments

La Caisse populaire investit dans des titres de créance tel que prescrit à la partie V, sections 49 et 50 de la Loi sur les caisses populaires de la Nouvelle-Écosse. Les placements sont évalués à la juste valeur, à l'exception des placements en dette et les placements de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif dont la juste valeur ne peut pas être évaluée de manière fiable sont évalués au coût. Le revenu de placement est comptabilisé selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les gains et les pertes sont inclus dans le revenu de placement du cours de l'année. Les investissements sont testés annuellement pour la perte de valeur.

The Credit Union invests in debt securities as prescribed in Part V Sections 49 and 50 of the Provincial Credit Union Act and Regulations. Investments are measured at fair value with the exception of investments in equity and debt investments that do not have a quoted market price in an active market and whose fair value cannot be measured reliably are measured at cost. Investment income is recognized on an accrual basis. Gains and losses are included in investment income in the year realized. Investments are tested annually for impairment.

Biens saisis/Foreclosed assets

Les biens saisis destinés à être vendus sont mesurés au moindre du placement inscrit au titre du prêt ayant donné lieu à la saisie, ajusté pour tenir compte des produits reçus et des coûts engagés après la saisie, et du produit net estimatif lié à la vente des biens. Au 31 décembre 2023, il n'y avait pas de biens saisis (2022 – nul).

Foreclosed assets held for sale are carried at the lower of the amortized cost of the loan or mortgage foreclosed, adjusted for revenues received and costs incurred subsequent to foreclosure, and the estimated net proceeds from the sale of the assets. At December 31, 2023, there were no foreclosed assets (2022 – nil).

Biens-fonds et matériel / Property and equipment

Les biens-fonds et matériels sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition et subséquemment évaluées au coût moins la dépréciation et la perte de valeur accumulées. La dépréciation est comptabilisée en utilisant les méthodes d'amortissement dépressif à taux constant (« DB ») et de l'amortissement constant (« SL ») aux taux suivants:

Property and equipment are initially recorded at cost and subsequently measured at cost less accumulated depreciation and any accumulated impairment losses. Depreciation is recognized using the diminishing-balance ("DB") and straight-line ("SL") methods at the following rates:

Aires de stationnement/Parking area	8%
Bâtiments/Buildings	5%
Mobilier et matériel/Furniture and equipment	5-20%
Système informatique/Computers	30-33%
	2 - 5 ans/2 - 5 years
Enseignes/Signs	5-20%
Guichet automatique/ABM	20-40%
	5 ans/5 years

Les méthodes de dépréciation et les durées de vie utile sont révisées annuellement et ajustées si nécessaire.

Depreciation methods and useful lives are reviewed annually and adjusted if necessary.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/December 31, 2023

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies (suite/continued)

Insuffisance d'actifs non-financiers/Impairment of non-financial assets

Les actifs non-financiers sont soumis à des tests d'insuffisance lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, qui correspond au plus élevé de la valeur d'usage et de la juste valeur moins le coût de vente, l'actif est rajusté en conséquence.

Les charges d'insuffisance sont incluses dans le revenu net.

Non-financial assets are subject to impairment tests whenever events or changes in circumstances indicate that their carrying amount may not be recoverable. Where the carrying value of an asset exceeds its recoverable amount, which is the higher of the value in use and fair value less costs to sell, the asset is written down accordingly.

Impairment charges are included in net earnings.

Ristournes courues/Patronage dividends

La politique de la Caisse populaire est d'accroître les ristournes lorsqu'elles sont approuvées par le Conseil d'administration. Celles-ci sont comptabilisées à l'état des résultats au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

The Credit Union policy is to accrue patronage dividends when approved by the Board of Directors. These dividends are recorded in the statement of earnings in the year to which they relate.

Gestion des risques/Risk management

Dans le cours normal des opérations, la Caisse populaire est exposée à des risques de crédit, de taux d'intérêt, de liquidité, de marché et de juste valeur. La Caisse populaire n'a effectué aucun changement dans la façon dont elle gère ces risques par rapport à l'exercice précédent.

C'est la politique de la Caisse populaire de gérer les risques importants efficacement grâce à un processus de gestion des risques d'entreprise qui inclut une infrastructure complète des politiques, procédures et méthodes, la surveillance et l'examen indépendant conçu pour réduire les risques importants et pour gérer ces risques à l'intérieur d'un seuil approprié. La Caisse populaire fournit à son personnel la formation nécessaire pour comprendre et mettre en œuvre ces politiques et procédures. La Caisse populaire fournit au Conseil d'administration des rapports en temps opportuns, pertinents, exacts et complets sur la gestion des risques importants. Les risques importants gérés par la Caisse populaire incluent les risques de liquidité, de crédit et du marché.

In the normal course of business, the Credit Union is exposed to credit risk, interest rate risk, liquidity risk, market risk and fair value risk. For all of the risks noted below, there has been no change in how the Credit Union manages those risks from the previous year.

It is the policy of the Credit Union to manage significant risks efficiently and effectively through an Enterprise Risk Management Process which includes a comprehensive infrastructure of policies, procedures, methods, oversight and independent review designed to reduce the significant risks and to manage those risks within an appropriate threshold. The Credit Union provides their staff with the training necessary to understand and implement these policies and processes. The Board of Directors is provided with timely, relevant, accurate and complete reports on the management of significant risks. Significant risks managed by the Credit Union include liquidity, credit and market risks.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/December 31, 2023

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies (suite/continued)

Gestion des risques/Risk management (suite/continued)

Risque de liquidité/Liquidity risk

Le risque de liquidité est que la Caisse populaire ne puisse rencontrer la demande de fonds ou qu'elle ne puisse s'acquitter de ses obligations financières lorsque celles-ci deviennent payables. La Caisse populaire a des politiques en place pour s'assurer qu'elle est capable de générer les fonds suffisants pour rencontrer tous ses engagements financiers de manière opportune et dans un rapport cout-efficacité. La direction de la Caisse populaire évalue le risque de liquidité de la Caisse populaire afin de s'assurer qu'elle a accès à suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations financières lorsque celles-ci deviennent payables. Les opérations de la Caisse populaire exigent ce capital pour ses besoins d'exploitation et de réglementations. Voir Note 12 pour de plus amples informations concernant les exigences et la gestion du capital de la Caisse populaire.

Liquidity risk is the risk that the Credit Union cannot meet a demand for cash or fund its obligations as they come due. The Credit Union has established policies to ensure that it is able to generate sufficient funds to meet all of its financial commitments in a timely and cost-effective manner. The Credit Union's management oversees the credit union's liquidity risk to ensure the Credit Union has access to enough readily available funds to cover its financial obligations as they come due. The Credit Union's business requires such capital for operating and regulatory purposes. See Note 12 for further information about the Credit Union's capital requirement and management thereof.

Concentrations de risque de crédit/Concentrations of credit risk

Le risque de crédit est défini comme le risque de perte financière pour la Caisse populaire à la suite d'un membre ne respectant pas ses obligations conformément aux conditions contractuelles.

Les concentrations de risque de crédit existent si un certain nombre d'emprunteurs sont retenus dans les activités économiques semblables ou sont trouvés dans la même région géographique et indiquent la sensibilité relative de la performance de la Caisse populaire au développement affectant un segment particulier d'emprunteurs ou de région géographique. Le risque de crédit géographique existe pour la Caisse populaire puisque ses services sont offerts principalement dans la municipalité de Clare. L'exposition au risque de crédit associé à l'inexécution de ces membres peut être directement impactée par un déclin dans les conditions économiques qui diminueraient la capacité des membres de satisfaire leurs obligations à la Caisse populaire. Pour réduire ce risque économique, la Caisse populaire met en place des procédures de crédit complètes par lesquelles les analyses sont exécutées pour contrôler l'approbation de crédit à tous les membres.

La Caisse populaire comptabilise ses insuffisances pour les actifs financiers en utilisant le modèle de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues sont évaluées à chaque exercice en classifiant chaque compte par niveau selon les connaissances de la direction et la situation financière de l'emprunteur. Les instruments financiers dont la qualité du crédit ne s'est pas détériorée depuis son évaluation initiale, et ceux ayant un risque de crédit faible, sont classifiés au Niveau 1 et une perte de crédit prévue de 12 mois est constatée selon des facteurs tels que les conditions du marché, la concentration du risque de crédit des comptes des membres, l'état général de l'économie et les informations de nature prospective. Les instruments financiers ayant un risque de crédit élevé sont classifiés au Niveau 2 et une perte de valeur prévue pour la durée de vie de l'instrument est constatée. Les instruments financiers dont la qualité du crédit s'est détériorée et pour lesquels il y a une preuve objective d'insuffisance sont classifiés au Niveau 3 et une perte de valeur prévue pour la durée de vie de l'instrument est constatée. La direction surveille le risque de crédit de la Caisse populaire et elle rend compte au Conseil d'administration régulièrement.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/December 31, 2023

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies (suite/continued)

Concentrations de risque de crédit/Concentrations of credit risk (suite/continued)

Credit risk is defined as the risk of financial loss to the Credit Union as the result of a member failing to meet their obligations in accordance with contractual terms.

Concentrations of credit risk exist if a number of borrowers are engaged in similar economic activities or are located in the same geographic region, and indicate the relative sensitivity of the Credit Union's performance to developments affecting a particular segment of borrowers or geographic region. Geographic credit risk exists for the Credit Union due to most of its service being primarily provided in the municipality of Clare. The exposure to credit risk associated with the non-performance of these members can be directly impacted by a decline in economic conditions which would impair the members' ability to satisfy their obligations to the Credit Union. In order to reduce this economic risk, the Credit Union has comprehensive credit procedures in place whereby analyses are performed to control the granting of credit to all members.

The Credit Union maintains its impairment on financial assets using the expected credit loss model. The expected credit losses are assessed at each reporting period by classifying each account into its respective stage based on management's knowledge and financial position of the borrower. For those financial instruments where credit quality has not deteriorated since initial recognition or have low credit risk, they are assigned to Stage 1 and a 12-month expected credit loss is recognized based on factors such as market conditions, concentration of credit risk of the members' accounts, general state of the economy and future looking information. Those financial instruments where there is increased credit risk, those instruments are assigned to Stage 2 and a full lifetime expected credit loss is recognized. Those financial instruments where credit quality has deteriorated and there is objective evidence of impairment are assigned to Stage 3 and a full lifetime expected credit loss is recognized. Management regularly monitors the Credit Union's credit risk and reports to the Board of Directors on a regular basis.

Risque de marché/Market risk

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent dû à des variations dans la valeur du marché. Pour les besoins de cette communication, la Caisse populaire sépare le risque de marché en deux catégories : risque de la valeur de marché et risque du taux d'intérêt. La Caisse populaire n'est pas exposée de façon importante au risque de changement ou autre risque de prix.

La Caisse populaire a des prêts et dépôts portant de l'intérêt sur lesquels les fluctuations de taux d'intérêt générales s'appliquent. Le risque financier est le risque aux profits de la Caisse populaire qui émane des fluctuations dans les taux d'intérêt et les taux de commerce des devises et le degré de volatilité de ces taux. La Caisse populaire n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque d'intérêt et le risque de devise étrangère.

Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices. For purposes of this disclosure, the Credit Union segregates market risk into two categories: fair value risk and interest rate risk. The Credit Union is not significantly exposed to currency risk or other price risk.

The Credit Union has interest bearing loans, deposits and borrowings on which general interest rate fluctuations apply. The financial risk is the risk to the Credit Union's earnings that arises from fluctuations in interest rates and foreign exchange rates and the degree of volatility of these rates. The Credit Union does not use derivative instruments to reduce its exposure to interest and foreign currency risk.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/December 31, 2023

2. Conventions comptables/Summary of significant accounting policies (suite/continued)

Risque de la juste valeur/Fair value risk

Le risque de la juste valeur est le potentiel de perte dû à un mouvement défavorable de la valeur d'un instrument financier. La Caisse populaire s'expose au risque de la juste valeur sur ses prêts, ses dépôts à terme et ses placements. La Caisse populaire n'a aucune couverture sur le risque de la juste valeur. Voir Note 15 pour de plus amples informations sur la juste valeur des instruments financiers.

Fair value risk is the potential for loss from an adverse movement in the value of a financial instrument. The Credit Union incurs fair value risk on its loans, term deposits and investments held. The Credit Union does not hedge its fair value risk. See Note 15 for further information on fair value of financial instruments.

Commerce des devises/Foreign exchange

Les capitaux monétaires et les passifs dénommés dans les devises étrangères (les dollars américains) sont traduits dans les dollars canadiens aux taux prédominant à la date de fin d'année. Le revenu et les frais sont traduits aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les augmentations de change et les pertes survenant sur la traduction d'articles monétaires sont incluses dans le revenu pour l'année.

Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies (US dollars) are translated into Canadian dollars at rates prevailing at the year end date. Income and expenses are translated at the exchange rates in effect on the date of the transactions. Exchange gains and losses arising on the translation of monetary items are included in income for the year.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/December 31, 2023

3. Impôts sur le revenu/Income taxes	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Montant de base d'impôts sur le revenu fédéral et provincial calculé sur le bénéfice provenant des activités poursuivies aux taux réglementaires/Combined basic federal and provincial income taxes at the statutory rate of 29% (2022 – 29%) applied to earnings from continuing operations	\$ 249,800	\$ 234,008
Déduction accordée aux petites entreprises/ Small business deduction	(87,500)	(87,500)
Effet fiscal de dépenses non déductibles et montants non imposables/ Tax effect of non-deductible expenses and non taxable amounts	<u>(6,328)</u>	<u>1,316</u>
Impôts sur le revenu de l'exercice/ Income tax expense	<u>\$ 155,972</u>	<u>\$ 147,824</u>
Courants/Current	187,615	131,625
Futurs/Deferred	<u>(31,643)</u>	<u>16,199</u>
	<u>\$ 155,972</u>	<u>\$ 147,824</u>

	Balance à/at January 1, 2023	Bénéfice net/Net earnings	Balance à/at December 31, 2023
Passifs d'impôts différés/Deferred tax liabilities			
Dividende en actions/Stock dividend	\$ (23,460)	\$ (8,442)	<u>\$ (31,902)</u>
Passif d'impôts différés/Deferred tax liability	<u>\$ (23,460)</u>	<u>\$ (8,442)</u>	<u>\$ (31,902)</u>
Actifs d'impôts différés/Deferred tax assets			
Biens-fonds et matériel/ Property and equipment	\$ 14,850	\$ 15,216	\$ 30,066
Pertes fiscales reportables/Tax losses available for carry-forward	-	16,692	16,692
Réserve de créances/Claims reserve	<u>12,553</u>	<u>8,177</u>	<u>20,730</u>
Actif d'impôts différés/Deferred tax asset	<u>\$ 27,403</u>	<u>\$ 40,085</u>	<u>\$ 67,488</u>
2023 actif net d'impôts différés/ 2023 net deferred tax asset	<u>\$ 3,943</u>	<u>\$ 31,643</u>	<u>\$ 35,586</u>

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/December 31, 2023

4. Encaisse et quasi-espèces/ Cash and cash equivalents	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fonds de caisse et comptes courants/ Cash on hand and in current accounts	\$ 1,582,686	\$ 1,618,220
Dépôts de Atlantic Central/ Atlantic Central liquidity deposits	<u>14,393,037</u>	<u>12,048,421</u>
	<u>\$ 15,975,723</u>	<u>\$13,666,641</u>

L'encaisse requis tel que défini par le Règlement 19 est 9 854 085\$ (2022 – 10 528 475\$).
L'encaisse au 31 décembre 2023 est 22 172 213\$ (2022 – 32 024 379\$).

Required liquidity as defined by Regulation 19 is \$9,854,085 (2022 - \$10,528,475). Actual liquidity at December 31, 2023 is \$22,172,213 (2022 – \$32,024,379).

5. Prêts des membres/Members' loans	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Prêts des membres/Members Loans		
Personnels/Personal	\$ 8,589,644	\$ 8,034,328
Hypothèques/Mortgages	35,116,942	31,732,532
Lignes de crédit personnelles/ Personal lines of credit	8,995,463	9,063,882
Prêts et hypothèques commerciaux/ Commercial loans and mortgages	14,631,436	14,323,942
Lignes de crédit commerciales/ Commercial lines of credit	2,998,183	793,387
Découverts/Overdrafts	<u>15,649</u>	<u>63,940</u>
	<u>70,347,317</u>	64,012,011
Intérêts courus sur les prêts/Accrued interest on loans	<u>102,192</u>	<u>85,872</u>
	<u>70,449,509</u>	64,097,883
Provision pour prêts douteux/Allowance for impaired loans	<u>(175,021)</u>	<u>(136,004)</u>
	<u>\$ 70,274,488</u>	<u>\$ 63,961,879</u>

Suivi de la provision pour prêts douteux/Continuity of allowance for loan losses

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Provision, début d'exercice/ Allowance, beginning of year	\$ 136,004	\$ 278,006
Radiés/Write-offs	(37,020)	2,726
Recouvrement/Recoveries	19,587	31,925
Provisions pour prêts douteux/ Provision for loan losses	<u>56,450</u>	<u>(176,653)</u>
Provision, fin d'exercice/ Allowance, end of year	<u>\$ 175,021</u>	<u>\$ 136,004</u>

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/December 31, 2023

5. Prêts des membres/Members' loans (suite/continued)

Les prêts peuvent soit avoir un taux variable ou fixe d'intérêt et ils viennent à échéance entre 1 mois et 5 ans. Les taux offerts aux membres sont déterminés par le type de garantie offerte, la solvabilité du membre, la compétition avec les autres prêteurs et le taux préférentiel en vigueur. Le taux préférentiel de la Caisse populaire en vigueur le 31 décembre 2023 était de 7.20% (2022 – 6.45%).

La Caisse populaire ne gère pas d'hypothèques (2022 – nul).

Loans can have either variable or fixed rate of interest and they mature within 1 month to 5 years. The rates offered to members are determined by the type of security offered, the member's credit worthiness, competition from other lenders and the current prime rate. The Credit Union's prime rate at December 31, 2023 was 7.20% (2022 – 6.45%).

The Credit Union has no mortgages under administration (2022 - nil).

Il n'est pas pratique d'évaluer toutes les valeurs garanties à la date du bilan en raison de la grande variété d'actifs et de conditions. Un sommaire des garantis tenu sur une base de portefeuille est présenté comme suit:

It is not practical to value all collateral as at the balance sheet date due to the variety of assets and conditions. A breakdown of security held on a portfolio basis is as follows:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Hypothèques résidentielles assurées/ Insured residential mortgages	\$ 2,272,040	\$ 2,528,028
Groupement de prêts hypothécaires avec autres Caisse populaires/ Mortgage pools with other Credit Unions	336,915	399,735
Hypothèques/emprunts commerciaux Commercial mortgages/loans	9,487,699	12,134,696
Emprunts commerciaux garantis par le gouvernement provincial ou fédéral/ Commercial loans guaranteed by provincial or federal government	7,021,587	5,312,513
Hypothèques subsidiaires/Collateral mortgage	<u>32,507,987</u>	<u>28,804,768</u>
	<u>\$ 51,626,228</u>	<u>\$ 49,179,740</u>

Les prêts commerciaux qui ne sont pas sujets à une garantie provinciale ou fédérale sont sécurisés par des garanties allant d'actifs spécifiques à un contrat de garantie générale ou de garantie personnelle. Tous les autres prêts sécurisés y sont par une garantie telle que les contrats de garantie générale ou des garanties personnelles.

Commercial loans that are not subject to a provincial or federal guarantee are all secured by collateral ranging from specific assets to a general security agreement or personal guarantee. All other secured loans are secured by collateral such as general security agreements or personal guarantees.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/December 31, 2023

5. Prêts des membres/Members' loans (suite/continued)

Ce qui suit est une analyse de prêts à termes échus basés sur l'âge des remboursements en souffrance:

The following is an analysis of loans in arrears based on the age of repayments outstanding:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
31 à/to 60 jours/days	\$ 180,547	\$ 31,566
61 à/to 90 jours/days	8,532	15,227
91 à/to 180 jours/days	56,641	69,637
Plus de/over 180 jours/days	<u>19,696</u>	<u>-</u>
	<u>\$ 265,416</u>	<u>\$ 116,430</u>

6. Investissements à long terme/Long-term investments

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Parts/Shares		
Atlantic Central, actions ordinaires/common shares	\$ 1,268,730	\$ 1,338,100
Atlantic Central, actions de classe LSM/class LSM shares	2,429,690	2,429,690
Nova Scotia Enterprises Co-operative	100	100
League Data, actions privilégiées de classe B/ preferred class B shares	24,200	24,200
Atlantic Central, dépôts à terme/term deposits	7,000,000	18,500,000
League Savings & Mortgage, dépôts à terme/term deposits	<u>20,148,586</u>	<u>13,023,422</u>
	<u>\$30,871,306</u>	<u>\$35,315,512</u>

Les investissements à long terme en parts dans le système de la Caisse populaire (le « Système ») et dans d'autres ont été classifiés à la JVRN et doivent être évalués à leur juste valeur, avec tout changement de leur valeur juste comptabilisé dans les autres résultats étendus. La Caisse populaire a déterminé que ces investissements sont soumis à un mécanisme de rééquilibrage et ces transactions se produisent à une valeur nominale, ce qui donne une estimation raisonnable de la juste valeur.

L'investissement de la Caisse populaire dans les obligations du Système a été classifié comme coût amorti et doit être évalué au coût amorti.

Long-term investments in shares in the Credit Union System (the "System") and others have been classified as FVTPL and are required to be measured at fair value with any changes in fair value recorded in other comprehensive income. The Credit Union has determined these investment are subject to a rebalancing mechanism and transact at par, therefore providing a reasonable estimate of fair value.

The Credit Union's investment in the System debentures has been classified as amortized cost and is required to be measured at amortized cost.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/December 31, 2023

7. Biens-fonds et matériel/Property and equipment

	Terrains/ Land	Aires de Stationnement/ Parking area	Bâtiments/ Buildings	Mobilier et matériel/ Furniture & equipment	Système informatiques/ Computers	Enseignes/ Signs	Guichet automatique/ ABM	Total
Cost								
Balance, December 31, 2022	\$ 47,742	\$ 74,543	\$ 1,098,818	\$ 612,853	\$ 115,279	\$ 39,554	\$ 96,875	\$ 2,085,664
Additions	140,376	-	3,372	6,662	5,533	-	-	155,943
Disposals	-	-	-	(2,469)	(19,044)	-	-	(21,513)
Balance, December 31, 2023	<u>\$ 188,118</u>	<u>\$ 74,543</u>	<u>\$ 1,102,190</u>	<u>\$ 617,046</u>	<u>\$ 101,768</u>	<u>\$ 39,554</u>	<u>\$ 96,875</u>	<u>\$ 2,220,094</u>
Accumulated depreciation								
Balance, December 31, 2022	-	\$ 52,970	\$ 653,577	\$ 578,520	\$ 85,433	\$ 36,873	\$ 96,875	\$ 1,504,248
Depreciation expense	-	21,573	46,676	31,271	13,102	3,708	-	116,330
Disposals	-	-	-	(1,732)	(19,044)	(1,027)	-	(21,803)
Balance, December 31, 2023	<u>\$ -</u>	<u>\$ 74,543</u>	<u>\$ 700,253</u>	<u>\$ 608,059</u>	<u>\$ 79,491</u>	<u>\$ 39,554</u>	<u>\$ 96,875</u>	<u>\$ 1,598,775</u>
Net book value								
December 31, 2022	<u>\$ 47,742</u>	<u>\$ 21,573</u>	<u>\$ 445,241</u>	<u>\$ 34,333</u>	<u>\$ 29,846</u>	<u>\$ 2,681</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 581,416</u>
December 31, 2023	<u>\$ 188,118</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 401,937</u>	<u>\$ 8,987</u>	<u>\$ 22,277</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 621,319</u>

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/December 31, 2023

8. Dépôts des membres/Members' deposits	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Compte de chèques/Chequing	\$ 5,960,017	\$ 7,082,545
Dépôts à terme (taux variant de 4.50% à 4.65%) Term deposits, (rates ranging from 4.50% to 4.65%)	11,445,380	9,440,309
Dépôts à vue/Demand deposits	67,046,120	65,774,810
Régimes enregistrés d'épargne et de fonds de retraite/Registered savings and retirement plans	5,964,010	5,385,769
Compte d'épargne libre d'impôt/ Tax-free savings accounts	6,967,049	4,917,547
Intérêts courus sur les dépôts/ Accrued deposit interest	<u>481,847</u>	<u>227,115</u>
	<u>\$ 97,864,423</u>	<u>\$ 92,828,095</u>

9. Endettement bancaire/Credit Union indebtedness

La Caisse a une marge de crédit de 2 855 000\$ (2022 – 2 871 000\$) portant intérêt au taux de 7.20% (2022 – 6.45%) avec Atlantic Central qui était inutilisée au 31 décembre 2023 (2022 – inutilisée). Comme sécurité, Atlantic Central détient une cession et de comptes clients.

The Credit Union has an operating line of credit with Atlantic Central of \$2,855,000 (2022 - \$2,871,000) which was unused at December 31, 2023 (2022 – unused). The interest rate on the line of credit is 7.20% (2022 – 6.45%). The security held by Atlantic Central is a general assignment of book debts.

10. Parts sociales/Common shares

Les parts sociales font partie de l'avoir des membres de la Caisse et ne peuvent pas être retirées sans l'approbation du Conseil d'administration. La Caisse est autorisée d'émettre un nombre illimité de parts sociales. Pendant l'exercice, 1 417 parts sociales ont été émises contre espèces pour un total de 7 085\$. Les parts sociales ont une valeur nominale de 5\$ chacune. Les membres âgés de 19 ans et plus sont requis de détenir un nombre minimal de 10 parts et ceux de moins de 19 ans ainsi que les étudiants, 1 part. Pendant l'exercice, 2 043 parts sociales ont été retirées, pour la considération en espèces de 10 215\$, par des membres qui ont fermé leurs comptes avec la Caisse. Le nombre total de parts émises à la fin de l'année est de 39 564 (2022 – 40 190).

Common shares are part of the equity of the Credit Union and can only be withdrawn with the approval of the Board of Directors. The Credit Union is authorized to issue an unlimited number of common shares. During the year 1,417 common shares were issued for cash consideration of \$7,085. The shares have a par value of \$5 per share. Members are required to hold a minimum of 10 shares if they are 19 years and over and only 1 share if they are younger than 19 or are students. During the year, 2,043 common shares were withdrawn, for cash consideration of \$10,215 by members who received approval to close their accounts with the Credit Union. The total number of shares issued at the end of the year is 39,564 (2022 – 40,190).

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/December 31, 2023

11. Parts de surplus/Surplus shares

La politique de la Caisse est de classifier les ristournes non payées comme parts de surplus. Les parts de surplus ne peuvent pas être retirées sans l'approbation du Conseil d'administration. Pendant l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un plan de rachat de certaines actions excédentaires. Le montant racheté était de 11 518\$.

The Credit Union has a policy of classifying unpaid patronage dividends as surplus shares and these surplus shares can only be withdrawn with the approval of the Board of Directors. During the year, the Board of Directors approved a plan to redeem certain surplus shares. The amount redeemed was \$11,518.

12. Avoir des membres exigé par les règlements/Capital requirements

Les règlements en vertu de la Loi sur les caisses populaires de la province de la Nouvelle-Écosse exigent que la Caisse doit établir et maintenir le niveau de l'avoir des membres à un minimum de 5% de son actif total. Au 31 décembre 2023, l'avoir des membres était 7.55% (2022 – 7.28%).

Le capital de la Caisse populaire comprend les bénéfices non répartis, surplus d'apport, les parts communes et les parts de surplus.

Le Conseil d'administration prescrit à la direction la façon d'aborder la croissance, la composition de prêts, la qualité de crédit, les immobilisations corporelles, les objectifs de rentabilité, la politique de remise des ristournes et, de plus, le Conseil exerce une importante influence sur les objectifs de services aux membres. Également, le Conseil établit les critères de maintien de capital au-delà des exigences minimums légales du capital. La direction et le Conseil d'administration s'assurent que la Politique de placement et de prêt ainsi que le profil du risque de crédit de la Caisse populaire reflètent la composition du portefeuille de prêts et les niveaux de risques qui sont compatibles avec les objectifs du Plan de gestion du capital de la Caisse populaire.

La direction va continuer de développer des plans d'affaires visant le ratio actif/capital qui dépasse le ratio minimum établi par la loi ou les règlements.

The Credit Unions Act regulations require the Credit Union to maintain equity in an amount that is not less than 5% of its total assets. As at December 31, 2023, Members' equity was 7.55% (2022 – 7.28%).

The Credit Union's capital consists of retained earnings, contributed surplus, common shares and surplus shares.

The Board of Directors dictates management's approach to growth, loan mix, credit quality, fixed assets, profitability objectives, dividend/patronage rebate policy and has a significant influence on member service objectives. It also establishes the criteria to maintain a cushion beyond the minimum statutory capital requirements. Management and the Board of Directors ensure the Credit Union's Investment and Lending Policy and credit risk profile reflect loan portfolio composition and levels of risk that are consistent with the credit union's Capital Management Plan objectives.

Management will continue to develop business plans targeting capital adequacy ratio which exceed the minimum ratio established by legislation or regulations.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/December 31, 2023

13. Autre revenu/Other income	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Commissions et honoraires de délégation/ Referral fees and commissions	\$ 204,724	\$ 174,484
Divers/Other	96,830	229,166
Frais de gestion/Service charges	420,218	419,648
Rabais des partenaires du système/ Rebates from system partners:		
Atlantic Central	92,720	-
Cumis	22,000	-
League Data	1,210	35,542
	<u>\$ 837,702</u>	<u>\$ 858,840</u>

14. Opérations entre apparentées/Related party transactions

La Caisse populaire a conclu les opérations suivantes avec le personnel de gestion clés, qui sont définies par IAS 24, « Informations relatives aux parties reliées », en tant que personnes ayant autorité et responsabilité de planification, direction et contrôle des activités de la Caisse populaire.

Au 31 décembre 2023, la Caisse populaire avait des prêts à recevoir des directeurs, membres du comité et employés de 1 186 579\$ (2022 – 1 234 871\$). Toutes les transactions furent effectuées dans le cours normal des affaires avec des taux d'intérêts sur les prêts et dépôts ainsi que les dividendes sur les parts identiques à ceux offerts aux autres membres de la Caisse populaire. Au 31 décembre 2023, la Caisse populaire avait des dépôts de des directeurs, membres du comité et employés de 1 480 555\$ (2022 – 1 545 891\$). Les honoraires de réunion payée aux directeurs de la Caisse populaire étaient 3,366\$ (2022 – 2 611\$).

The Credit Union entered into the following transactions with key management personnel, which are defined by IAS 24, "Related Party Disclosures", as those persons having authority and responsibility for planning, direction and controlling the activities of the Credit Union.

At December 31, 2023, loans to directors, committee members, officers and employees of the Credit Union amounted to \$1,186,579 (2022 - \$1,234,871). All such loans were granted in accordance with normal lending terms. At December 31, 2023 deposits from directors, committee members, officers and employees of the Credit Union amounted to \$1,480,555 (2022 - \$1,545,891). Meeting allowance fees paid to directors of the Credit Union amounted to \$3,366 (2022 – \$2,611).

Le personnel clé inclue le DG et autres cadres supérieurs de l'entité. Les honoraires de rémunération payée aux personnel clé de l'entité étaient / Key management personnel include the CEO and other senior officers of the entity. Compensation paid to key personnel of the entity is as follows:

Rémunération/Compensation	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Salaire/Salary	\$ 393,833	\$ 350,342
Prestations de retraite/post-employment benefits	15,018	13,999
Prestations de court terme/short-term employment benefits	4,010	3,811
	<u>\$ 412,861</u>	<u>\$ 368,152</u>

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/December 31, 2023

14. Opérations entre apparentées/Related party transactions (suite/continued)

Prêts à recevoir de personnel de gestion clé/ Loans to key management personnel	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Prêts, hypothèques et lignes de crédit avancées/ Loans, mortgages and lines of credit advanced	\$ 648,950	\$ 628,082
Intérêt reçu sur prêts, hypothèques et lignes de crédit avancées/Interest received on loans, mortgages and lines of credit advanced	\$ 32,562	\$ 23,990
Dépôts de personnel de gestion clé/Deposits from key management personnel		
Dépôts/Deposits	\$1,069,392	\$1,049,075
Intérêt payé sur dépôts/Interest paid on deposits	\$ 17,716	\$ 7,325

15. Juste valeur marchande des instruments financiers/Fair market value of the financial instruments

Le tableau suivant présente la juste valeur marchande des instruments financiers qui ont un effet sur le bilan et qui n'ont pas d'effet sur le bilan de la Caisse populaire basée sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses ci-dessous.

La juste valeur marchande représente la quantité à laquelle un instrument financier pourrait être échangé dans une transaction sans lien de dépendance entre les partis disposés sous aucune obligation pour agir et est mieux représentée par un prix du marché cité, si l'un existe.

Les prix du marché cités ne sont pas disponibles pour une portion significative des instruments financiers de la Caisse populaire. Par conséquent, les justes valeurs marchandes présentées sont des estimations tirées en utilisant la présente valeur ou d'autres techniques d'évaluation et ne peuvent pas être indicatives de la valeur réalisable nette.

Les justes valeurs marchandes révélées excluent les valeurs d'actif et de passif qui ne sont pas considérés en tant qu'instruments financiers comme le terrain, les bâtiments et l'équipement. En plus, les articles comme la valeur des actifs incorporels comme les rapports de client qui, à l'opinion de l'administration ajoutent une valeur significative à la Caisse populaire, ne sont pas inclus dans les divulgations ci-dessous.

La Caisse populaire catégorise les méthodes d'évaluation utilisé pour les instruments financiers portés à la valeur juste sous une hiérarchie de techniques d'évaluation fondées sur les données sont observables ou non observables. Les données observables reflètent des données du marché obtenues des sources indépendantes, pendant que les données non observables reflètent les suppositions du marché de la Caisse populaire. Ces deux données créent la hiérarchie de valeur juste suivante:

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/December 31, 2023

15. Juste valeur marchande des instruments financiers/Fair market value of the financial instruments (suite/continued)

- Niveau 1 - Prix annoncés des marchés actifs pour les instruments identiques.
- Niveau 2 - Prix annoncés des instruments semblables sur les marchés actifs; prix annoncés des instruments financiers identiques ou semblables sur les marchés qui ne sont pas actifs et évaluation modèle-dérivée dans laquelle toutes les entrées significatives sont observables sur les marchés actifs.
- Niveau 3 - Évaluations dérivées des techniques d'évaluation dans lesquelles une ou plusieurs des entrées significatives ne sont pas basées sur des données observables du marché.

La valeur comptable de l'encaisse et quasi-espèces, des comptes recevables, des comptes payables, et les parts sociales d'adhésion et des prêts rapprochent leur valeur juste car ils sont à court terme en nature ou sont recevables ou payables sur demande.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 pendant l'année.

Pour des prêts et des dépôts à taux variable, la valeur comptable est également considérée comme une évaluation raisonnable de valeur juste. Pour des prêts et des hypothèques de taux fixe et des dépôts de taux fixe, la valeur juste est calculée utilisant un modèle escompté de flux de trésorerie, basé sur des taux d'intérêt moyens pondérés et la date de maturité de l'instrument. Les taux d'escompte appliqués ont été basés sur les taux du marché courant offert par la date de maturité moyenne à la maturité restante.

Le calcul pour estimer les valeurs justes est basé sur les conditions du marché à un temps spécifique et il ne peut pas refléter de futures valeurs justes.

The following table presents the fair value of on and off-balance sheet financial instruments of the Credit Union based on the valuation methods and assumptions as set out below.

Fair value represents the amount at which a financial instrument could be exchanged in an arm's length transaction between willing parties under no compulsion to act and is best evidenced by a quoted market price, if one exists.

Quoted market prices are not available for a significant portion of the Credit Union's financial instruments. Consequently, the fair values presented are estimates derived using present value or other valuation techniques and may not be indicative of the net realizable value.

The fair values disclosed exclude the values of assets and liabilities that are not considered financial instruments such as land, buildings and equipment. In addition, items such as the value of intangible assets such as customer relationships which, in management's opinion add significant value to the Credit Union, are not included in the disclosures below.

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/December 31, 2023

15. Juste valeur marchande des instruments financiers/Fair market value of the financial instruments (suite/continued)

The Credit Union categorizes valuation methods used for financial instruments carried at fair value under a hierarchy of valuation techniques based on whether inputs are observable or unobservable. Observable inputs reflect market data obtained from independent sources, while unobservable inputs reflect the Credit Union's market assumptions. These two inputs create the following fair value hierarchy:

- Level 1 – Quoted prices for active markets for identical financial instruments.
- Level 2 – Quoted prices for similar instruments in active markets; quoted prices for identical or similar financial instruments in markets that are not active; and model-derived valuation in which all significant inputs are observable in active markets.
- Level 3 – Valuations derived from valuation techniques in which one or more significant inputs are not based on observable market data.

The carrying value of cash and cash equivalents, accounts receivable, payables and accruals, and members' savings, approximate their fair value as they are short term in nature or are receivable/payable on demand.

There have been no transfers between Level 1 and 2 during the year.

For variable rate loans and deposits the carrying value is also considered to be a reasonable estimate of fair value. For fixed rate loans and mortgages, and deposits, the fair value is calculated using a discounted cash flow model, based on weighted average interest rates and the term to maturity of the instrument. The discount rates applied were based on the current market rate offered by the average remaining term to maturity.

The calculation of estimated fair values is based on market conditions at a specific point in time and may not be reflective of future fair values.

	<u>2023</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2022</u>
	Valeur comptable/ Carrying Value	Juste valeur marchande estimée/ Estimated Fair Market Value	Valeur comptable/ Carrying Value	Juste valeur marchande estimée/ Estimated Fair Market Value
Actifs/Assets				
Prêts à recevoir/ Loans receivable	<u>\$ 70,274,488</u>	<u>\$ 71,443,828</u>	<u>\$ 63,961,879</u>	<u>\$ 64,595,922</u>
Passifs/Liabilities				
Dépôts/Deposits	<u>\$ 97,864,423</u>	<u>\$ 97,711,200</u>	<u>\$ 92,828,095</u>	<u>\$ 92,502,086</u>

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to Financial Statements

le 31 décembre 2023/December 31, 2023

16. Échéances/Maturities

La Caisse populaire gagne et paie des intérêts sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs, passifs et instruments financiers viennent à échéance ou sont modifiés à différents points dans le temps, la Caisse populaire est exposée au risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-dessous résume l'actif et le passif de la Caisse populaire selon leur échéancier contractuel. Les montants sont présentés en milliers de dollars.

The Credit Union earns and pays interest on certain assets and liabilities. To the extent that the assets, liabilities and financial instruments mature or reprice at different points in time, the Credit Union is exposed to interest rate risk. The table below summarizes the Credit Union's financial assets and liabilities at their contractual maturity dates. The balances are presented in thousands of dollars.

	D'ici à 1 an/ Within 1 year	1 à 2 ans/ 1 to 2 Years	2 à 3 ans/ 2 to 3 Years	3 à 4 ans/ 3 to 4 Years	4 à 5 ans/ 4 to 5 Years	Pas sensible		Taux/ Rate
						aux taux d'intérêts/ Non Interest Sensitive	Total	
Actifs financier/Financial assets								
Encaisse/Cash resources	\$ 14,393	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1,583	\$ 15,976	
Prêts des membres/Members' Loans	28,855	10,539	12,393	11,575	7,087	(175)	70,274	4.62%
Investissements à long terme/ Long-term investments	30,667	-	-	-	-	204	30,871	
	<u>\$ 73,915</u>	<u>\$ 10,539</u>	<u>\$ 12,393</u>	<u>\$ 11,575</u>	<u>\$ 7,087</u>	<u>\$ 1,612</u>	<u>\$ 117,121</u>	
Passifs financier/Financial liabilities								
Créditeurs et frais courus/ Payables and accruals	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 217	\$ 217	
Parts sociales d'adhésion/ Members savings	12,107	-	-	-	-	-	12,107	
Dépôts des membres/ Members' Deposits	88,988	3,885	817	2,145	2,029	-	97,864	4.32%
	<u>\$ 101,095</u>	<u>\$ 3,885</u>	<u>\$ 817</u>	<u>\$ 2,146</u>	<u>\$ 2,029</u>	<u>\$ 217</u>	<u>\$ 110,188</u>	

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to Financial Statements

le 31 décembre 2023/December 31, 2023

16. Échéances/Maturities (suite/continued)

2022

	D'ici à 1 an/ Within 1 year	1 à 2 ans/ 1 to 2 Years	2 à 3 ans/ 2 to 3 Years	3 à 4 ans/ 3 to 4 Years	4 à 5 ans/ 4 to 5 Years	Pas sensible aux taux d'intérêts/ Non Interest Sensitive	Total	Taux/ Rate
Actifs financier/Financial assets								
Encaisse/Cash resources	\$ 12,049	-	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1,618	\$ 13,667	
Prêts des membres/Members' Loans	21,217	11,583	9,373	11,011	10,914	(136)	63,962	4.05%
Investissements à long terme/ Long-term investments	35,087	-	-	-	-	228	35,315	
	<u>\$ 68,353</u>	<u>\$ 11,583</u>	<u>\$ 9,373</u>	<u>\$ 11,011</u>	<u>\$ 10,914</u>	<u>\$ 1,710</u>	<u>\$ 112,944</u>	
Passifs financier/Financial liabilities								
Créditeurs et frais courus/ Payables and accruals	\$ -	-	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 258	\$ 258	
Parts sociales d'adhésion/ Members savings	12,684	-	-	-	-	-	12,684	
Dépôts des membres/ Members' Deposits	86,873	2,288	1,378	434	1,855	-	92,828	3.22%
	<u>\$ 99,557</u>	<u>\$ 2,288</u>	<u>\$ 1,378</u>	<u>\$ 434</u>	<u>\$ 1,855</u>	<u>\$ 258</u>	<u>\$ 105,770</u>	

Caisse populaire de Clare Limitée

Notes aux états financiers/Notes to the Financial Statements

le 31 décembre 2023/ December 31, 2023

17. Annexe des dépenses/Schedule of expenses	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Protection des membres/Members security		
Assurance/Insurance	\$ 30,725	\$ 31,154
Avis de cotisation de CUPOP/CUPOP assessment	27,837	20,753
Assurance sur les prêts et les parts/Share and loan insurance	26,651	28,705
Avis de cotisation de CUDIC/CUDIC assessment	<u>113,739</u>	<u>106,767</u>
	<u>\$ 198,952</u>	<u>\$ 187,379</u>
Frais généraux/General business		
Frais de publicité et de promotion/Advertising and promotion	\$ 62,458	66,732
Honoraires professionnels/Audit and legal	53,659	45,143
Compte courant et coût de l'encaisse/Current account cash costs	221,269	118,613
Services d'ordinateur/Computer services	469,145	397,472
Formation/Education	29,043	38,843
Frais de guichet automatique/Interac fees	16,110	15,811
Cotisation et évaluation – League Data/Atlantic Central assessment and dues	126,642	122,909
Rencontres/Meetings	13,161	9,668
Frais divers/Miscellaneous	119,936	115,239
Frais postaux et de bureau/Office and postage	34,124	40,277
Téléphone et technologie/Telephone and technology	47,332	95,209
TVH /HST	48,634	49,080
Contrats d'entretien/Service contracts	<u>66,934</u>	<u>12,476</u>
	<u>\$1,308,447</u>	<u>\$1,127,472</u>
Frais d'utilisation/Occupancy		
Électricité, chauffage et eau/Heat, lights and water	\$ 15,926	18,252
Impôts foncier/Municipal taxes	14,714	15,577
Entretien et réparations/Repairs and maintenance	<u>40,597</u>	<u>65,978</u>
	<u>\$ 71,237</u>	<u>99,807</u>